

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1901**

commune (s) :

objet : Maintenance exploitation et évolution des installations téléphoniques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1901**

objet : **Maintenance exploitation et évolution des installations téléphoniques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution du marché de maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques et l'autorisation à donner à monsieur le Président de signer le marché correspondant.

Le marché en cours arrive à échéance en août 2011, c'est pourquoi il convient de lancer une nouvelle consultation sur la base du périmètre, suivant :

- gestion de compte,
- maintenance préventive, supervision et administration,
- exploitation courante, y compris les évolutions simples telles qu'adjonctions de postes téléphoniques, déménagements de terminaux, modifications de paramétrages, assistance aux utilisateurs,
- maintenance curative,
- maintenance évolutive telle qu'adjonction d'équipements, cartes PABX évolutions d'architecture, évolutions logicielles majeures.

Ainsi, il est envisagé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible expressément 1 fois 2 années.

Ce marché comporterait un engagement de commande annuel minimum de 250 000 € HT et maximum de 700 000 € HT pour la durée ferme de 2 ans. Les montants sont identiques pour la reconduction, soit un montant global minimum de 500 000 € HT (598 000 € TTC) et maximum de 1 400 000 € HT (1 674 400 € TTC).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres classera les offres et choisira celle économiquement la plus avantageuse pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 2 ans, reconductible expressément 1 fois 2 années et d'un montant minimum global de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et maximum global de 1 400 000 € HT, soit 1 674 400 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'attribution d'un marché de maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et pour un montant global maximum de 1 400 000 € HT, soit 1 674 400 € TTC.

5° - La dépense en résultant, soit 1 674 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants en investissement - compte 218 300 - fonction 020 - et en fonctionnement - compte 615 610 - fonction 20 .

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.